# Présentation du programme SI MDPH







## Le SI MDPH dans un contexte d'évolution des politiques du Handicap

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (2015) prévoit la mise en place d'un système d'information commun aux MDPH.

- améliorer la qualité du service rendu aux usagers
- □ harmoniser les pratiques professionnelles
- ☐ faciliter le pilotage national et local
- ☐ améliorer la connaissance des besoins des personnes en situation de handicap et des réponses apportées.

Le nouveau Système d'information des MDPH se met en place dans un contexte d'évolution des politiques du handicap, il vient en soutient des évolutions réglementaires.

Un programme qui nécessite la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs : CNSA, MDPH/CD, Editeurs, Partenaire (CAF, imprimerie nationale).

#### Intérêts, enjeux et apports du programme



#### Pour les usagers



#### Pour le pilotage national et local

# Qualité de service Accompagnement renforcé

Formulaire de demande: approche par besoin, évaluation Qualifie la situation de la personne...

#### **Équité de traitement**

Date de recevabilité, harmonisation des courriers ...

### Données de Pilotage

Harmonisation des nomenclatures

### Connaissance accrue du public et de ses besoins

Codage des déficiences, pathologie, Besoins...



#### Pour l'organisation des MDPH

## Efficience et des missions des MDPH

Informatisation par ex de l'évaluation, contrôle de cohérence, ...

### Harmonisation des pratiques

Nomenclatures droits et prestations, Instruction d'une demande...

# Simplification et automatisation des échanges d'information

Echanges CAF, NIR, ...

### Facilitation de mise en œuvre de projets structurants

Ex: CMI, SDO, paramétrages standards, ...

#### Génèse du programme SI-MDPH

Etude de faisabilité

#### Palier 1

Tronc commun

Services transverses
(échange CAF, SNGI)

Suivi des orientations
CMI

Traduction du palier 1 en exigences fonctionnelles et techniques Mises en conformité des solutions existantes

Déploiemen t chez 102 MDPH

2015

2016

Une 40aine de MDPH travaillent à la définition du TC 2017

Sept 2018

2019



### Périmètre du Programme SI MDPH



- Un SI harmonisé à déployer pour les 102 MDPH
  - ☐ IODAS de GFI (52 MDPH concernées)
  - ☐ SOLIS de Info DB (32 MDPH concernées)
  - ☐ GENESIS de SIRUS (11 MDPH concernées)
  - ☐ 7 solutions spécifiques (MDPH dites « autonomes »)



- Un déploiement du premier palier en deux étapes successives
  - ☐ Une étape Pilotes (7 MDPH à déployer en cible : le Nord, l'Ain, Paris, Calvados, Gers, Seine-Maritime, Haute-Savoie )
  - ☐ Une étape de Généralisation

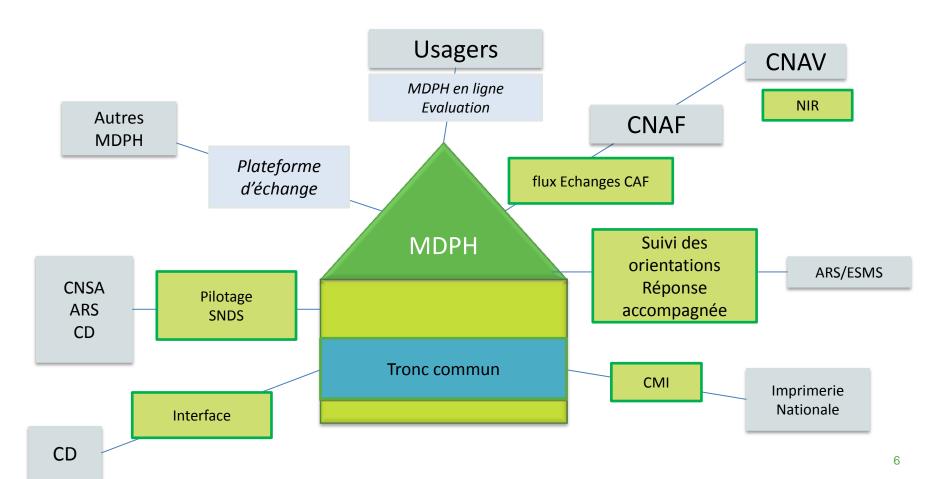


 Une convention entre la CNSA et les MDPH-CD formalisera les engagements et modalités de financement exceptionnel liés au programme SI Harmonisé (3 conventions différentes : Pilotes, Généralisation et autonomes).

#### Le programme SI MDPH au service de l'usager

#### Un système d'information couvrant :

- l'ensemble des processus métiers (de la demande à la décision )
- des services transverses (échanges avec les CAF et l'Imprimerie nationale CMI, certification du NIR,...)
- un module de demande en ligne
- articulé avec le SI de suivi des décisions des CDAPH d'orientation des PH en ESMS : suivi des orientations



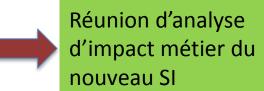
### Le tronc commun métier : une logique d'harmonisation des pratiques

 Le Tronc commun du métier des MDPH est un document métier de référence qui décrit les processus de traitement d'une demande de compensation (instruction de la demande, évaluation, décisions, gestion des recours et conciliations, notifications, etc.).



- La première version du tronc commun, élaborée avec une quarantaine de MDPH lors de groupes de travail, a été diffusée en janvier 2017.
- La première version du tronc commun du métier contient des règles de gestion, des nomenclatures, un glossaire, des courrier standards







Ajustement des processus métier et de l'organisation

Déploiement SI

#### Les nouvelles fonctionnalités

#### Un nouveau formulaire de demande à la MDPH

(Publié au Journal officiel en mai 2017), l'usager peut désormais demander l'ouverture de l'ensemble des droits répondant à ses besoins. Cette expression de besoins permet aux évaluateurs de la MDPH de proposer toutes les aides envisageables, adaptées à la situation de la personne et de son aidant.

#### Un outil de soutien à l'évaluation

Il permet aux professionnels de la MDPH de recueillir 21 données pertinentes minimales nécessaires à la description d'une situation et des besoins de la personne. (nomenclatures GEVA et Serafin-PH)

#### Un outil d'extraction automatique de données

Indicateurs de suivi remontées à la CNSA

### Définition d'une stratégie de déploiement et élaboration d'une trajectoire de déploiement nationale

- Diagnostique le SI des MDPH
- Estimation de la capacité à faire des éditeurs
- Recueil des souhaits des MDPH
- => élaboration d'un planning national de déploiement entre janvier et juin 2018

## Les objectifs et enjeux de l'étape pilote

#### **RÉPLICABILITÉ**

 Enjeu de constituer un groupe pilote représentatif de la diversité des MDPH pour assurer la « réplicabilité » du déploiement (taille, organisation, éditeur, diversité des configurations)

#### CONFORMITÉ

 Sécuriser la conformité des solutions éditeurs aux référentiels en faisant contribuer les pilotes aux travaux de construction

#### **CAPITALISATION**

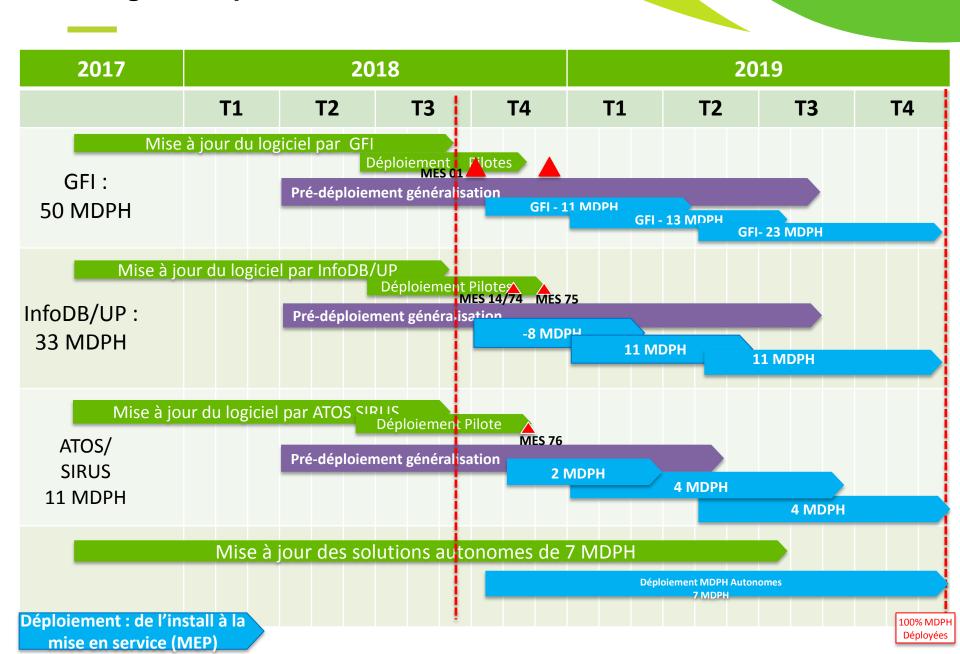
- Mettre en place outils du déploiement en vue de l'étape de généralisation
- Renforcer la compétence de la cellule d'appui national en lien avec les retours d'expérience des pilotes

#### 7 MDPH pilotes

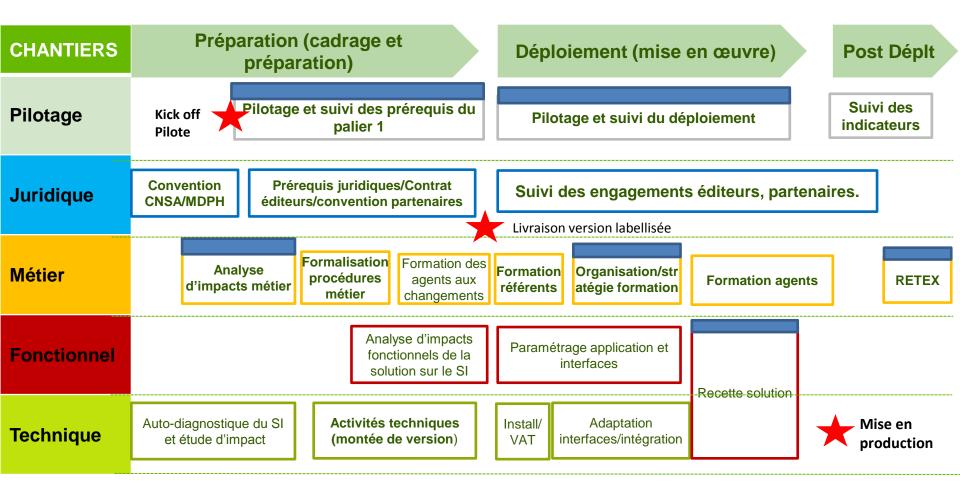


MDPH - CD engagées	Région	Éditeur	Taille
1 (Ain)	Auvergne-Rhône-Alpes	GFI	Moyenne
14 (Calvados)	Normandie	Info DB	Moyenne
32 (Gers)	Occitanie	GFI	Petite
59 (Nord)	Hauts-de-France	GFI	Grande
74 (Haute-Savoie)	Auvergne-Rhône-Alpes	Info DB	Moyenne
75 (Paris)	Île-de-France	Info DB	Grande
76 (Seine-Maritime)	Normandie	Sirus	Grande

#### Planning théorique



#### Les grands étapes du déploiement unitaire d'une MDPH



Accompagnement par l'équipe nationale de déploiement

12

### La Cellule d'appui national accompagne et suit les MDPH dans leur projet de déploiement

- La CNSA met en place une Cellule d'Appui National, dont le rôle est de :
  - Piloter et suivre au niveau national le déploiement du palier 1 au sein des MDPH-CD
  - Assurer un support et accompagner opérationnellement les MDPH-CD dans la mise en œuvre de leur projet d'harmonisation de SI
  - Être en apport de méthodes et outils par le biais du kit de déploiement afin d'assurer l'appropriation des différents sujets par les MDPH-CD et de faciliter leur autonomie dans la réalisation des activités de déploiement
  - Faciliter les échanges avec les partenaires (notamment avec la CNAF pour le projet Échanges CAF/SNGI)
- La Cellule d'Appui National intervient :
  - Depuis le mois de juillet pour les MDPH-CD pilotes
  - Depuis l'ouverture du diagnostic SI MDPH pour les MDPH-CD de la phase généralisation

### Merci!



66, avenue du Maine 75682 Paris cedex 14

www.cnsa.fr



http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr